



COORDINATION INTER-ASSOCIATIVE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (CLE)

Ava Basta,
Croix Rouge
Falepa Corsica
Falep 2A
Entraide protestante
Fraternité du Partage
Médecins du monde
Présence Bis
Restos du Cœur
Secours catholique
Secours Populaire

Le 18 mai 2019

PLAIDOYER POUR RESTAURER LA VOCATION SOCIALE DU FOYER NOTRE DAME

L'ensemble des associations de la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE) sont unanimes à considérer que le bâtiment du Foyer Notre-Dame, situé route Saint Joseph (à l'entrée de la ville d'Ajaccio) et qui reste inoccupé en quasi-totalité depuis près de dix ans, doit retrouver sa vocation première : l'accueil des personnes en situation de précarité. A cette fin, elles ont sollicité, à quatre reprises depuis le 10 janvier dernier, la Collectivité de Corse (CdC) qui leur a opposé, jusqu'à présent, un silence total.

Le Foyer Notre Dame a abrité un établissement d'hébergement des indigents administré pendant 130 ans par la congrégation Notre-Dame-de-la-Merci, dont la première mission était de s'occuper des enfants abandonnés, avant d'être repris par le conseil départemental de la Corse-du-Sud à destination d'un établissement d'hébergement de personnes âgées non dépendantes (EHPA).

Il est inscrit dans la mémoire des Ajacciens comme le symbole d'une solidarité qui est le fondement d'une société apaisée. Son architecture répond totalement à sa vocation d'hébergement.

Nous savons tous que les personnes en situation de précarité rencontrent de grandes difficultés pour accéder à un logement décent, un « toit pour soi », sur le territoire de la CAPA. Certaines d'entre elles se retrouvent bloquées, durant de longs mois, dans les hébergements d'insertion de la Falep 2A ou de la Fraternité du Partage, ce qui entraîne la saturation de l'hébergement d'urgence du CHU Alba, occupé à 100% toute l'année, et ne permet pas de mettre à l'abri un nombre croissant de personnes qui vivent dans la rue. Le constat du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO 2A), qui tient le 115, le numéro d'urgence, est implacable. Son rapport 2018 indique notamment :

Hébergement d'urgence

- Seulement 9,5% des demandes pour un hébergement d'urgence ont pu être satisfaites, le jour même, en 2018, contre 45% en 2017. Cette évolution a entraîné une baisse de 20% des appels au 115 pour une mise à l'abri, du fait du renoncement des utilisateurs découragés.
- Dans le même temps, le nombre d'appels au 115 pour un passage de la Maraude, assuré par des bénévoles de la Croix-Rouge, a progressé de 34% à 904 appels.

Hébergement d'insertion

- En 2018, le SIAO 2A a reçu **439 demandes concernant 715 personnes** (contre 419 demandes et 699 personnes en 2017 ; 361 et 575 en 2016) pour l'obtention d'un habitat décent au titre

de l'insertion, **soit une progression respective de 21,6% et 24,3% en deux ans**, sachant que 127 de ces personnes étaient alors à la rue ou dans un « abri de fortune ».

- **Pas moins de 200 enfants mineurs étaient concernés par ces demandes** (dont 67 âgés de moins de trois ans), le nombre de familles monoparentales s'établissant à 89 et celui des couples avec enfant à 32.
- **Le taux de proposition du SIAO sur les places disponibles a été de 67% des demandes.**

Dans ce contexte d'urgence sociale, la CLE s'étonne que le Foyer Notre Dame reste en grande partie inoccupé.

Constitué d'un vaste bâtiment de 3 étages (1464m2 environ), doté d'un jardin d'agrément et d'un parking, le foyer Notre Dame a été l'objet de divers projets. Le CG2A l'avait acquis pour en faire un établissement d'hébergement de personnes âgées non dépendantes (EHPA) puis, ayant renoncé à ce projet, avait conclu un bail emphytéotique de trente ans avec la mairie d'Ajaccio qui projetait d'y installer le siège du CIAS. Avec la création de la collectivité unique, le Foyer Notre Dame est devenu propriété de la CDC et le bail emphytéotique a été dénoncé. Aujourd'hui, la CdC a installé des bureaux pour l'aide sociale à l'enfance au rez-de-chaussée. Mais les étages restent vides.

Cette situation ne s'inscrit nullement dans l'esprit des engagements pris par la CdC en faveur des plus démunis. La CLE rappelle que le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, voté à l'unanimité moins une abstention par la Collectivité territoriale de Corse en mars 2017, recommande de « *faire l'état des lieux des locaux de la CTC inutilisés qui pourraient être mis à la disposition de bailleurs sociaux, ou d'une agence immobilière à vocation sociale ou pour l'hébergement d'urgence dans le cadre du plan grand froid* » (Axe I « Replacer l'exigence de solidarité au coeur de l'action publique », on peut lire p.11 du chapitre II « L'intégration de cette exigence dans les procédures et politiques internes à la Collectivité Territoriale de Corse »).

Les associations de la CLE proposent de rendre le bâtiment du Foyer Notre-Dame à sa vocation première, en concertation avec la CdC, afin de répondre à ceux des besoins urgents dans le domaine social, qui sont insuffisamment ou pas satisfaits actuellement. Il pourrait s'agir, notamment, de créer un foyer maternel, un hébergement pour les femmes seules ou monoparentales en difficulté, ainsi qu'un hébergement pour les apprentis et les salariés précaires.